

Compte-rendu du conseil municipal - 27 décembre 2022 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 15 du mois de Décembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire,**

(Par ordre alphabétique)

- *Mesdames CARALP Catherine, MAESTRE Marie-José, MITRECEY Sophie, MOIOLA Laetitia, PRIOR Elisabeth.*

- *Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier, HERNANDEZ Jean-Jacques.*

↳ **Absents représentés** : *Mesdames DURCHON Christelle et MAURY Nathalie, Messieurs MILESI Christian et ROUVIERE Alain.*

↳ **Absent excusé** (*non représenté*) : /

↳ **Madame MOIOLA Laetitia** est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 29 juillet 2022 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2022-20 Validation fournisseur pour le lot 2 : logement Rue Centrale.
- 2022-21 Conventionnement voirie avec l'agglo 2022-2026.
- 2021-22...Régularisation emprises voirie Avenue de Ventrille.
- 2022-23 Conventionnement avec les Francas pour l'ALAE.
- 2022-24 Vote de la convention Francas étant acte nécessite de faire une DM.

- 2022-25 Tarif enfants école immersion anglais (5.20 €).
- 2022-26 Projet centre de soin Le Carailé.
- 2022-27 DM.
- 2022-28 Projet centre de soin Le Carailé.

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2022 :**
 Monsieur ACED souhaite qu'apparaisse le fait que les questions diverses dont il a été à l'initiative lors du dernier conseil municipal ont été portées connaissance de Monsieur le Maire par messagerie électronique.

⇒ **Budget Demande modificative n°2 :**

Afin de clôturer l'année budgétaire une demande modificative est nécessaire. Elle concerne des dépassements sur le coût de l'énergie et des salaires pour le fonctionnement.

En investissement il s'agit d'écritures patrimoniales de transfert et du rajout de l'achat d'un ordinateur pour la comptabilité.

En l'absence de question Monsieur le Maire soumet cette demande modificative au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Budget prêt logement :**

Le chantier logement avance bien ; La partie maçonnerie est quasiment terminée la toiture sera mise en place la seconde semaine du mois de janvier 2023 sous réserve d'une météo favorable. Nous sommes sur une date de fin de chantier à juin 2023 au plus tard.

Monsieur Le maire propose de voter la réalisation du prêt intégré au budget 2022 qui n'avait pas encore été votée. Le chantier ayant bien avancé ces dernières semaines il faut assurer le paiement des fournisseurs sans attendre avril 2023, vote du prochain budget.

En réponse à Monsieur ACED Monsieur le Maire indique que les logements seront normalement disponibles à la location à compter de juillet 2023. Monsieur le Maire soumet la réalisation du prêt de 170 000 € (*cent-soixante-dix-mille euros*) à intégrer au budget 2023 :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Délibération fonds de concours voirie agglomération 2021 :**

Comme chaque année il s'agit de voter l'attribution du fond de concours voirie versé par l'agglomération. Ceci nous permettra de percevoir 25 723.11 € (*vingt-cinq-mille euros onze centimes*) sur nos travaux de voirie 2011.

Le fond de concours est soumis au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Délibération CLECT¹ transfert charges communes /agglo:**

Etait joint à l'ordre du jour le détail des dépenses qui vont basculer des communes vers l'agglomération et qui vont être compensées sur les attributions de compensation. Notre commune n'est pas concernée. Il s'agit de coûts afférents au PLU² de Crampagna, Montgailhard et Montoulieu.

Ces transferts sont soumis au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Eclairage LED / tranche 3** : En 2023 une nouvelle tranche d'éclairage va basculer en LED et les réglages vont évoluer sur les tranches LED déjà en place. L'intensité sera abaissée encore plus.

Au regard de l'augmentation des coûts de l'énergie le retour sur investissement sera très rapide.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et soumet au vote la réalisation de la 3^{ème} tranche éclairage LED :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

¹ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

² Plan Local d'Urbanisme

Concernant l'éclairage Monsieur ACED signale le fonctionnement par intermittence du dernier lampadaire qui se situe au niveau du pont route de Labat. Monsieur le Maire en prend note et fera remonter l'information au service compétent.

⇒ **Travaux sous fonds de concours AFV priorisation travaux :**

- 1°) Cimetière
- 2°) Antras - route PETRIS
- 3°) Rue du bicentenaire
- 4°) Labat entrée
- 5°) Labat Parking
- 6°) Petit morceau à reprendre place Elie BIGEYRE après pause des containers enterrés
- 7°) Petit morceau à reprendre place du coq autour de la croix avec le coq
- 8°) Lotissement Sicre voirie + trottoirs des reprises à faire
- 9°) Lotissement carailé voirie + trottoirs des reprises à faire
- 10°) Ventrille bas voirie + trottoirs (entre St Paulet et Monsieur CANAL Serge)

Peut-être que le point 6 - qui est une dépense de faible envergure - basculera sur un autre budget et sera réalisé plus rapidement. Nous verrons suivant nos possibilités financières et suivant la date à laquelle seront posés les containers enterrés.

⇒ **Service santé sécurité au travail du centre de gestion :**

Afin que les salariés de la commune bénéficient d'un suivi médical il s'agit régulièrement de conventionner avec le centre de gestion.

Ce conventionnement est soumis au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Centre de soin - sélection architecte :**

Sur le document remis pendant le conseil apparait la notation des architectes ayant répondu à l'appel d'offre. Sur les quatre réponses reçues, au regard des compétences et des structures de chacun, on peut considérer qu'ils sont tous aptes à mener à bien ce projet c'est pourquoi ils obtiennent tous la notation maximale.

Concernant le prix, deux cabinets sont très proches avec moins de 300 € (*trois-cents euros*) d'écart, ce qui signifie qu'ils sont quasiment à égalité sur ce critère même si CM2A a un tout petit avantage.

Enfin sur le dernier critère, en l'occurrence le délai, c'est le cabinet C+C qui est le mieux placé et qui fait la différence au global grâce à ce critère.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Il soumet au vote la sélection du cabinet C+C

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Centre de soin - décision lancement mission architecte :**

Le partie administrative du projet étant longue, Monsieur Le maire soumet l'idée de prendre le risque de démarrer le projet et d'aller jusqu'au dépôt du permis de construire sans attendre le versement officiel des subventions. Une réunion a eu lieu avec tous les financeurs et des accords oraux de soutien à ce projet ont été clairement donnés. Ce projet est également soutenu par l'ARS³ et la CPTS⁴.

Une dernière réunion de cadrage organisée par l'ARS se tiendra en janvier 2023 avec tous les financeurs. Si à la sortie de cette réunion tous les voyants sont au vert, Monsieur le Maire propose de prendre le risque financier de 6900 € (*six-mille-neuf-cents euros*) et d'avancer jusqu'au dépôt de permis afin de purger les recours des tiers.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	14	0	0	1	15

⇒ **Modification durée hebdomadaire de travail animation 1 :** Il s'agit d'intégrer des heures de délégation qui étaient payées en heures complémentaires dans les heures de base ce qui suppose une évolution de la durée de travail de 92h69 par mois à 98h80.

Monsieur le Maire soumet cette évolution au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Modification durée hebdomadaire de travail animation 2 :** Il s'agit d'intégrer des heures de délégation qui étaient payées en heures complémentaires dans les heures de base ce qui suppose une évolution de la durée de travail de 93h17 par mois à 101h40.

Monsieur le Maire soumet cette évolution au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

³ Agence Régionale de Santé

⁴ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

⇒ Suppression et création de poste ATSEM ⁵ principal 1^{ère} classe :

Un agent, aujourd'hui parti en retraite, occupait un poste mixte ATSEM + Animation ALAE⁶ de 31h par semaine. Il est donc soumis au vote la suppression de ce poste mixte et la création d'un nouveau poste que pour la partie ATSEM de 24h28 par semaine.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

Questions et informations diverses :

- Monsieur ACED rapporte que les travaux ont occasionné pour l'enseigne VIVAL une baisse, voire une absence d'activité, si importante que le magasin a fermé durant plusieurs jours. Il sollicite un geste de la part de la municipalité en soutien et solidarité, évoquant par exemple un geste sur le loyer. Monsieur le Maire de répondre qu'il a échangé sur ce sujet avec Monsieur DE MACEDO, à la tête de ce magasin, l'invitant à formuler par écrit une demande auprès de la Mairie. A ce jour aucun courrier n'est parvenu. Madame MAESTRE d'ajouter que si effectivement VIVAL a été victime d'une importante baisse d'activité préjudiciable la clientèle a démontré sa fidélité et son soutien durant les fêtes de fin d'année où l'activité de cette enseigne a été plus importante qu'attendue.
- Madame MITRECEY sollicite que soit installé un filet au niveau des paniers de baskets du city stade. Monsieur HERNANDEZ refuse car les filets antérieurement mis en place ont été dégradés ou brulés et que par ailleurs les usagers du city stade ont coutume de s'y pendre ce qui représente un danger non négligeable. Madame MITRECEY et Monsieur ACED déplorent également l'absence de bancs et de poubelles au niveau du city stade ce qui port atteinte à son attractivité. Monsieur HERNANDEZ, appuyé par Monsieur le Maire, insistent sur le fait que cette zone est déplorablement victime d'incivilités et dégradations répétées et qu'il n'est pas question de rajouter des aménagements favorables à l'installation de lieu de rencontre et trafic en tous genre.
- Madame MITRECEY déplore les stationnements anarchiques répétés au niveau de Saint Paulet qui constituent un réel danger. Elle déplore également les déjections canines qui jonchent les trottoirs, un problème qui se retrouve également dans le centre-bourg du village.
- Monsieur ACED interpelle Monsieur le Maire et lui demande d'argumenter, en sa qualité de Maire, sa position au niveau de l'AFP⁷ en privilégiant une personne de l'extérieur à son détriment. Monsieur le Maire de répondre qu'il

⁵ Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

⁶ Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole

⁷ Association Foncière Pastorale

ne répond pas en qualité de Maire mais en a qualité de président de l'AFP. Lorsque M Aced lui a demandé d'intégrer ce parc il y a quelques années et d'expulser un autre éleveur de la commune, M TOUAZI (qui n'avait pas utilisé ce parc pendant un an), il a soutenu et négocié la demande de M ACED. Ainsi M TOUAZI a quitté l'AFP pour laisser le parc n°1 à M ACED. Sur cette 2^{ème} demande de M ACED il a pris simplement le parti de privilégier un jeune agriculteur qui se lance en lui octroyant le parc n°2 car M ACED avait déjà obtenu le parc n°1.

La séance est levée à 21h35